



Création d'une fiche d'accessibilité



POURQUOI UNE FICHE ACCESSIBILITE?

Le plan d'accessibilité permet d'aider les employés à mieux utiliser les actions, mises en place auparavant, en fournissant une information visuelle. Une carte explicative permet de réfléchir sur le choix du mode et d'identifier les différentes solutions possibles pour faire un déplacement domicile-travail : c'est un outil d'aide à la décision. Par exemple, un usager occasionnel du vélo aura connaissance des installations proposées au sein de l'entreprise (arceaux, douches...) et il visualisera grâce à la fiche les itinéraires utilisables existants autour du site.

La fiche est composée d'un plan accompagné d'horaires et d'informations nécessaires pour voyager quel que soit le mode choisi.

La fiche accessibilité s'adresse à deux types de personnes :

- L'employé : Il ne connaît pas forcément tous les modes de transport qui desservent le site.
- Le visiteur (client, livreur, patient, etc.) : Il ne connaît pas le site et les informations lui sont nécessaires, tout d'abord, pour se rendre sur le site et pour ensuite, choisir le mode de transport le plus approprié.

1.1 LES BENEFICES DE LA FICHE ACCESSIBILITE

	L'employeur	L'employé	Le visiteur
Financiers	Une seule fiche est nécessaire pour informer de tous les moyens d'accès	Aide à déterminer la solution transport la plus avantageuse	Aide à déterminer la solution transport la plus avantageuse
Gains de temps	Gains de temps et financiers pour les entreprises nouvelles ou relocalisées. La fiche accessibilité peut être disponible dès l'ouverture de l'entreprise	Permet d'identifier plusieurs alternatives de transport pour un même déplacement grâce à un seul document. Visualise les trajets possibles pour le vélo ou la marche	Gains de temps dans sa recherche d'information
Autres	Diffusion très large de l'image de l'entreprise et de son PDE	Utilisation du moyen alternatif dans ses déplacements autres que domicile travail	Meilleure organisation de son déplacement

La fiche accessibilité est un outil de communication très important pour les entreprises nouvellement créées ou celles qui se relocalisent. Elles pourront lancer la démarche PDE auprès des nouveaux employés, introduire les principaux objectifs et évoquer les actions mises en place, mais surtout elle informera dès l'ouverture du site des différents moyens disponibles pour voyager au quotidien.

Pour prendre de bonnes habitudes de déplacements dès le début du PDE, des informations attractives sur le vélo, le bus, le train, les cheminements piétons, permettront aux employés d'utiliser plus facilement ces modes de transport. La phase de « correction » des mauvaises habitudes sera d'autant moins importante que l'information sur l'accessibilité avec les modes de transports alternatifs à la voiture interviendra rapidement.

COMMENT DIFFUSER LA FICHE ACCESSIBILITE ?

La fiche accessibilité doit être diffusée le plus largement possible ! Elle doit être claire, précise et simple (une page recto-verso) et peut être diffusée :

- Sous forme de brochure ou feuille simple cartonnée
- Par Intranet /Internet
- Par courrier
- Par fax
- Par courriel.

Il est important que chaque employé ait une copie papier qu'il puisse emporter avec lui lors de ses déplacements. Un plan réduit peut être produit pour qu'il puisse le glisser dans son portefeuille et le consulter chaque fois qu'il en aura besoin.

1.2 Ce qui doit figurer sur la fiche accessibilité

Selon l'information qui figurera sur la carte et les horaires, la fiche accessibilité comportera une page recto ou une page recto-verso maximum.

1.2.1 La carte

Un plan du site, selon la localisation de l'entreprise l'échelle peut être établie à l'échelle 1/25 000 ou 1/50 000. L'échelle doit être choisie en fonction des localisations des principaux arrêts de TC ou autres.

Si l'entreprise a plusieurs bâtiments, il est bon d'avoir une vision des itinéraires nécessaires à tous les modes en dehors du site, mais aussi des itinéraires et des équipements à l'intérieur du site.


Autour du site de l'établissement, un cercle de 500 m à 1 km sera tracé pour que les personnes aient un point de repère des distances : ce cercle sera très apprécié !

Les éléments à utiliser sont :

Des points de repère aux alentours (église, mairie) à l'aide d'icônes adaptés

Les lignes de transports en communs :  Métro  Bus  Train

Les itinéraires :  Vélo  Piéton

Les bornes de taxis:  Taxi

Les Parkings : Icônes P, P+R, P handicapés

La carte peut fournir les noms des arrêts principaux de TC, les accès pour les Personnes à Mobilité Réduite et les endroits de chargement et déchargement des marchandises.

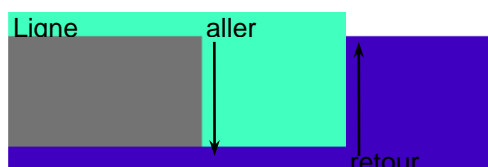
L'idéale serait d'accompagner ce plan d'accessibilité d'une bonne signalisation sur le site. Cela peut être une gamme de panneaux indiquant les équipements pour cyclistes (douche, vestiaires) et les cheminements piétonniers entre les bâtiments et à l'extérieur du site. La signalisation doit être simple et claire.

1.2.2 L'information

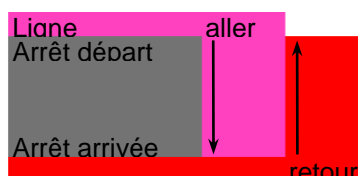
- Les horaires transports en commun

Le plan est accompagné d'informations sur l'accessibilité du site. Les grilles horaires des différentes lignes de bus, tramway, train peuvent y figurer. Adopter un code de couleur entre les itinéraires figurant sur la carte et sur les grilles horaires permet de se repérer plus aisément.

Les fréquences pour le train



Les fréquences pour le bus



Soyez malin : selon les fréquences, le cadencement et l'itinéraire, choisissez les points d'arrêts importants et les horaires les plus intéressants

Attention : il ne faut pas oublier de mettre à jour les grilles horaires selon la saison et les vacances scolaires.

- Des indications possibles sur les temps de marche et de vélo, des principaux centres d'intérêt au site.
- Des prix peuvent être indiqués (bus, taxi), information très utile pour les visiteurs.
- Pour chaque type de transport, il est bon de préciser l'adresse du site web et le numéro de téléphone de la société de transport public locale.

Sur le site Internet et Intranet de votre entreprise des liens directs avec les sites web des sociétés de transport peuvent être installés.

Idée : Selon les mesures adoptées dans votre PDE, vous pouvez faire ressortir, dans votre fiche accessibilité, les points forts de votre démarche. Par exemple, si vous portez une attention particulière à l'utilisation du vélo par vos employés, l'information sur le vélo pourra être mise en avant avec une phrase « d'accroche », la fiche précisera les temps de parcours, les installations existantes. Pour les visiteurs, les TC pourront constituer le moyen le plus approprié pour rejoindre le site, etc.

Bibliographie :

Pour vous aider à créer votre plan d'accessibilité vous pouvez consulter :

Ministère Wallon de l'Équipement et des transports, « Fiche d'accessibilité : Guide méthodologique »

MET, Namur, 2001, 62p.

Contact: fiche-access-mobilite@met.wallonie.be (disquette disponible sur demande).